

FORMATION SYNDICALE

2025 2026



Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérent-es). L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

Mois	Activités
Octobre	13/10 - Rendez-vous de Carrière • Animer une section syndicale
Novembre	20/11 - Enseignement technologique/ Enseignement professionnel • Entrée dans le métier Mouvement Inter • Stages de proximité • CPE n°1
Décembre	27/11 - Professeur-es-documentalistes • IA 2ème session • Collège (Dunkerque)
	12/12 - AESH • Santé mentale • TZR

Préparation de rentrée

Janvier

- DHG/TRMD collèges 59
- DHG/TRMD collèges 62
- DHG/TRMD lycée

Février

03/02 - Lettres

- Carrières
- CPE n°2

Mars

- Entrée dans le métier **Mouvement Intra**
- Stages de proximité
- EVARS

3ème trimestre

De nombreux stages disciplinaires dont :

- Histoire-Géographie
- Langues Vivantes
- Mathématiques
- ...

lille.snes.edu
s3lil@snes.edu
03.20.06.77.41

Des stages pourront être ajoutés en cours d'année. N'hésitez pas à consulter notre site académique régulièrement.



L'agenda FSU

Consultez régulièrement le site : www.lille.snes.edu

Les stages et réunions / visios - 1er trimestre 2025-2026

Stages FSU et intersyndicaux :

- Novembre**
 - Stage FSU : Droits et Libertés avec la LDH
 - Stage CGT/FSU/Solidaires : Santé, sécurité sociale, PSC - Bilan et enjeux
- Décembre**
 - Stage FSU : Accueillir les élèves étrangers avec la Cimade de Lille

PERMANENCES DU SNES-FSU

Toutes les permanences portent sur les thématiques générales liées aux métiers :

- droits et statut des personnels,
- liberté pédagogique,
- vie de l'établissement (emploi du temps, Conseil d'Administration, DGH, inclusion),
- rémunération,
- avancement de carrière,
- mutations,
- mobilisations et actions...



**209 rue Nationale
59000 LILLE**

03.20.06.77.41

**du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30**

s3lil@snes.edu

Facebook QR code

Instagram QR code

Twitter QR code

Groupe AESH QR code

Groupe Stagiaires QR code

Pour des questions spécifiques aux thématiques suivantes, privilégier les jours dédiés :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ÉDUCATION PRIORITAIRE	STAGIAIRES	ÉDUCATION PRIORITAIRE	ÉDUCATION PRIORITAIRE	NON-TITULAIRES
STAGIAIRES	PROFESSEURS DOCUMENTALISTES	CPE	FUTURS RETRAITÉS	AESH
		AED	AED	FUTURS RETRAITÉS

Permanence VSS (Violences Sexistes et Sexuelles)-Rendez-vous et contact : vss@lille.snes.edu



209 rue Nationale à Lille, tél. : 03 20 06 77 41
courriel : s3lil@snes.edu
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré
bulletin spécial multicatégoriel 2025-2026

ISSN : 2426-556X

L'édito

Agir au quotidien et préparer l'avenir

Premier syndicat de l'Éducation, le SNES-FSU vous accompagne au quotidien dans votre carrière et dans votre métier, pour de meilleures conditions de travail et pour des salaires revalorisés.

Rentrée, métier et conditions de travail, mutations, statuts et carrières, titularisation, budget de l'établissement, bâti scolaire... Sur tous ces sujets, les militant-es du SNES-FSU seront là pour vous répondre, vous informer, vous aider, vous défendre. Pour faire respecter vos droits individuels et collectifs, le SNES-FSU agit, avec vous et vos collègues, en organisant des stages, des réunions dans votre établissement, des heures d'information syndicale, et en intervenant auprès de votre chef-fe d'établissement ou du rectorat.

Des militant-es à vos côtés

Les militant-es du SNES-FSU, ce sont vos collègues, dans les collèges, les lycées, les CIO, du Nord et du Pas-de-Calais. Aucun-e n'est déchargé-e à plein temps. Mais le SNES-FSU est aussi le syndicat de nos mobilisations, un syndicat de luttes et de transformation sociale. Il entend agir par des mobilisations qui vont au-delà de la défense des droits individuels. Il s'agit bien de changer le cadre économique et social qui influe sur votre quotidien.

Pour obtenir une augmentation des salaires et des pensions, il faut gagner la bataille des idées et du budget, en imposant un meilleur partage des richesses en faveur des services publics et l'école en particulier. Le SNES-FSU porte aussi un projet pour l'école, ses élèves et ses personnels. Il est le premier porte-parole de la profession auprès de l'administration et dans les médias. Nous avons réussi à imposer dans le débat public la question

LES SERVICES PUBLICS, C'EST DANGEREUX.

On commence avec l'école gratuite, puis c'est l'escalade. On grandit et on en veut toujours plus. Des hôpitaux, des trains...



des rémunérations. Aujourd'hui plus personne ne conteste qu'il faut mieux nous payer.

Le nombre fait notre force

Nous avons gagné la bataille des idées contre le « Choc des savoirs », le lycée Blanquer ou Parcoursup. Il y a eu des avancées et les lignes ont bougé grâce à notre action. Cette action est possible car, comme premier syndicat de la profession, nous pouvons peser, construire le rapport de force et l'unité syndicale pour des luttes victorieuses.

Se syndiquer au SNES-FSU, c'est rejoindre le premier collectif de professionnels du pays, celui où l'on échange, où l'on débat, où l'on réfléchit à l'avenir du système éducatif, celui où l'on est informé-e, aidé-e, défendu-e. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est le renforcer pour agir, lutter pour un avenir meilleur et gagner des avancées individuelles et collectives. Alors, rejoignez-nous, syndiquez-vous !

■ Jean-François Carémel, secrétaire académique

Comment nous ferons réussir les élèves

► REVENDIQUER ENSEMBLE MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Dans les collèges et les lycées, les effectifs moyens par classe n'ont jamais été aussi élevés depuis 1980 et sont parmi les plus importants des pays de l'OCDE. Il faut donc **cesser de supprimer des emplois** pour améliorer progressivement les taux d'encadrement en collège et en lycée.



Le SNES-FSU revendique une baisse des effectifs à 24 élèves par classe en lycée, 20 en collège, 16 élèves dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Des dédoublements devraient être garantis pour chaque discipline. Des moyens fléchés permettraient d'assurer, hors de toute concurrence, la diversité des langues et de

► EN COLLÈGE : ABANDONNER DÉFINITIVEMENT LE « CHOC DES SAVOIRS »

Les méfaits du « Choc des savoirs » sont désormais flagrants : accroissement des inégalités scolaires, remises en cause de la professionnalité, désorganisation des enseignements et du suivi des élèves. En juin 2025, le rapport de l'Inspection Générale a validé nos analyses et notre opposition.

« Savoirs fondamentaux », évaluations standardisées, ... **le SNES-FSU refuse que les professeur-es soient relégués au rang d'exécutant-es** : c'est leur expertise disciplinaire,

financer les enseignements facultatifs et options.

La jeunesse a besoin d'une **École publique favorisant des situations d'apprentissage variées** pour apprendre à créer, expérimenter, manipuler, coopérer et à s'exprimer à l'écrit comme à l'oral.

appuyée sur la liberté pédagogique et nourrie du travail en équipe pluri-professionnelle qui constitue le meilleur gage de réussite pour les élèves.

Pour le SNES-FSU, il faut, dans des classes dont l'effectif serait nettement allégé, **augmenter le temps d'apprentissage** (enseignement, accompagnement, remédiation...) pour permettre de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.

► APRÈS LE CHAOS BLANQUER, EN FINIR AVEC LA LOGIQUE DE SÉLECTION ET RÉAFFIRMER L'AMBITION ÉMANCIPATRICE DU LYCÉE

Les effets néfastes du Bac Blanquer perdurent : la prétendue liberté de choix a renforcé les inégalités sociales et de genre et elle a fait du lycée une machine à sélectionner. Le SNES-FSU exige un Bac national avec des épreuves terminales et anonymes. Un bilan de l'organisation des enseignements de spécialités et du tronc commun doit

être établi. **Nous voulons inventer un lycée qui émancipe**, qui consolide les parcours d'étude sans survaloriser les enjeux d'orientation. Il faut redonner aux séries technologiques les moyens de faire réussir les élèves les plus fragiles.

► ABROGER PARCOURSUP POUR DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ensemble des titulaires du baccalauréat doivent avoir **la possibilité de poursuivre des études supérieures et de s'inscrire dans la formation de leur choix**. Pour cela, il faut en finir avec Parcoursup et la logique de la sélection étendue à l'université. Il faut aussi **développer les formations supérieures dispensées dans les lycées en classes préparatoires et en BTS**.

Ce que redonner du sens à nos métiers veut dire !

🔥 Depuis un demi-siècle, les gouvernements successifs mènent une offensive néolibérale contre les services publics et contre nos statuts. Il y a urgence à les défendre. 💪

► ENSEIGNANT·ES : GARDER LA MAIN SUR LA CONCEPTION DE NOTRE ACTIVITÉ

De réformes en prescriptions des « bonnes pratiques », tout concourt à réduire nos métiers à des tâches d'exécutant-es mécaniques et interchangeables. Concurrence, soumission, rentabilité, standardisation, reporting pourrissent notre environnement professionnel et l'on nous promet pire avec l'IA. La réforme des concours de l'enseignement, en basculant les épreuves sur l'année de licence, s'inscrit dans cette logique de dévaluation de notre activité.

Pour le SNES-FSU, **enseigner c'est d'abord penser, concevoir, adapter, échanger et prendre le temps**.

► AED : SORTIR DE L'IMPASSE DE LA CÉDÉISATION DANS LA PRÉCARITÉ

Les Vies Scolaires sont en première ligne pour gérer toutes sortes de crises : COVID, terrorisme, violences entre élèves ou intrusions de parents. Les AED restent pourtant la catégorie la plus mal payée et la plus précaire.

La possibilité de cédéiser n'a rien réglé : les grilles de salaire restent au plancher du SMIC et les chef-fes d'établissements restent seul-es décisionnaires. Ils et elles ont la possibilité de renouveler ou pas les contrats, de les pérenniser ou pas avec un CDI et de définir des quotités, en préférant parfois des services à 50% ou même à 25% (370€/mois).

Pour le SNES-FSU, il est urgent de **repenser ce statut et de sortir réellement les personnels de la précarité**, en leur facilitant notamment l'accès aux métiers de l'éducation.

► AESH : POUR UN STATUT DE FONCTIONNAIRE DE CATÉGORIE B

Les AESH, essentiel-les à l'inclusion des élèves en situation de handicap, représentent une catégorie de personnels précaire et mal payée. Les PIAL ont dégradé le service rendu aux élèves mais aussi l'exercice quotidien du travail des AESH. Le SNES-FSU réclame **un statut de fonctionnaire de catégorie B et une juste rémunération**. La création d'un diplôme doit venir sanctionner leur formation. Il faut que la pénibilité du travail des AESH soit reconnue.

► CPE : POUR DES PERSONNELS RECONNUS DANS LEURS MISSIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES, CONCEPTEURS DE LEUR ACTIVITÉ

Alors que la circulaire de mission des CPE a été rédigée il y a 10 ans, la portée éducative du métier de CPE est plus que jamais remise en cause : fouille des sacs, tranquillité scolaire, ... les orientations du ministère sont à contre-courant des attentes des personnels. Le SNES-FSU continue de défendre les CPE, concepteurs et conceptrices de leur activité, et revendique **des personnels en nombre suffisant (1 CPE pour 250 élèves)**, nécessaire pour répondre à l'ambition de la circulaire de mission de 2015.

► PSY-EN : UN MÉTIER D'AVENIR

Démantèlement du réseau des CIO, transfert de missions d'orientation vers les enseignant-es, compétence de l'information déléguée aux Régions, recours massif à des personnels non titulaires... ce ne sont pas seulement les acronymes qui désignent nos métiers qui changent. La redéfinition de nos missions et le manque de moyens marginalisent toujours plus nos métiers. Contre une politique qui consiste à livrer les élèves aux besoins du marché et des entreprises, le SNES-FSU réclame **un effort massif d'écoute et d'accompagnement aux mains de professionnel-les compétent-es**. Ces professionnel-les, ce sont les PsyEN !



POUR LES PERSONNELS, POUR LES SERVICES PUBLICS, CE QUE NOUS REVENDIQUONS

→ Le respect du statut

Le statut protège les personnels et garantit leur droit à la carrière. Le statut est la clé de voûte d'un service public de qualité assuré dans tous les territoires.

→ Une revalorisation salariale, seul moyen de rendre nos métiers attractifs

Pour créer les conditions de la réussite de tou-te-s les élèves, il faut rassembler, dans les établissements, des équipes pluridisciplinaires complètes avec un haut niveau de qualification. Cela passe par une revalorisation des carrières des personnels, prenant pour référence l'agrégation, et un rattrapage salarial compensant le décrochage lié aux gels du point d'indice.

→ Un accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle doit devenir le débouché de carrière pour tou-te-s les collègues sans barrage. Pour cela, les contingents de promotion doivent être considérablement augmentés dans le second degré et un barème national, tenant compte de l'ancienneté, doit être mis en place.

→ Un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH

Ce statut favoriserait la scolarisation dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap. Ce statut serait une reconnaissance pour les personnels et leur garantirait des conditions d'emploi dignes.

→ Une augmentation de salaire pour les AED

Le SNES-FSU revendique une grille salariale pour cette catégorie. Aucun-e AED ne doit être rémunéré-e en dessous des 1850 euros nets pour un temps plein.

→ Une égalité salariale entre les femmes et les hommes

L'égalité salariale n'est toujours pas une réalité dans l'Éducation nationale. Le SNES-FSU agit dans toutes les instances pour que la carrière se fasse au même rythme pour les femmes que pour les hommes. Il dénonce le recours massif aux heures supplémentaires, aux rémunérations indemnitaires comme le PACTE, défavorables aux femmes. Le seul moyen d'aller vers l'égalité salariale, c'est la revalorisation indiciaire.

